

# PRÊT PARTICIPATIF GRAND EST

## ► OBJECTIF

Le Prêt Participatif Grand Est est un soutien aux TPE et PME ayant un projet de croissance ou de développement à financer, à moyen long terme.

## ► TERRITOIRE ELIGIBLE

Région Grand Est.

## ► BENEFICIAIRES DE L'AIDE

TPE et PME selon la définition européenne en vigueur :

- Implantées en Région Grand Est (siège social ou établissement portant le projet de développement) ;
- Ayant un projet de croissance ou de développement (investissement et/ou liés aux besoins en fonds de roulement, de refinancement du PGE ou de crédits existants est envisageable dans certaines limites) ;
- Respectant un minimum de fondamentaux financiers, et notamment une cotation Banque de France 6+ ou plus favorable ;

Toute activité ou secteur sont éligibles, à l'exclusion :

- des opérations de cash out finançant le rachat/la sortie d'actions (y compris le Compte Courant Associé) ou le versement des dividendes pour les actionnaires ;
- de l'acquisition d'actions de sociétés externes ou au sein d'un même groupe ;
- des amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux, exonérations de charges ;
- des frais débiteurs, agios et autres charges financières ;
- des activités purement financières ou de développement immobilier lorsque celles-ci sont effectuées comme une activité d'investissement financier et ne doivent pas financer le crédit à la consommation et plus spécifiquement, les projets d'investissement sous-jacents correspondant aux limites sectorielles (NAF rév.2) suivantes :
  - 41.1 : Promotion immobilière ;
  - 64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite ;
  - 65 : Assurance ;
  - 66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance ;
  - 68 : Activités immobilières ;
- des projets portés par des agriculteurs ou des aquaculteurs ou des pêcheurs ainsi que les projets concernant des produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture ;
- des coûts liés au contrat de crédit-bail, tels que la marge du bailleur, coûts de refinancement d'intérêts, frais généraux frais d'assurance, auto-construction ;
- toutes autres dépenses relatives à des restrictions définies et appliquées conformément à la politique générale du FEI sur les Secteurs Restreints.

## ► MODALITES

**Partenariat Région Grand Est/ Fonds Européen d'Investissement/ Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne/ Caisse d'Épargne Grand Est Europe/ Crédit Agricole**

**Le Prêt Participatif Grand-Est** est accessible dans les agences et centres d'affaire des trois banques partenaires :

- Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
- Caisse D'Épargne Grand Est Europe

- Crédit Agricole Alsace Vosges, Crédit Agricole du Nord Est, Crédit Agricole de Lorraine, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

La décision d'octroi du prêt est prise par la banque.

## ► NATURE ET MONTANT DES CONCOURS ELIGIBLES

### Montant :

Le montant du prêt est inférieur ou égal à 500.000 €.

### Durée/amortissement :

- Différé de remboursement de 2 à 5 ans maximum
- Amortissement du capital sur 5 ans minimum

## ► CONDITIONS FINANCIERES

### Tarification :

Taux préférentiel par rapport aux conditions usuelles du marché, variant selon les partenaires bancaires.

Le taux d'intérêt du prêt ne peut pas dépasser EURIBOR 1 mois applicable à la date de signature du prêt + 4%.

### Garantie :

Le Prêt bénéficie d'une garantie gratuite de la Région Grand Est de 80% sur 10 ans maximum.

## ► REGLEMENTATION

Ce prêt bénéficie d'une aide de la Région au sens de la réglementation relevant des aides de « *minimis* ». La banque partenaire informera le bénéficiaire du montant de l'Equivalent Subvention Brut à déclarer.

## ► LA DEMANDE D'AIDE

Les demandes de prêts participatifs sont à adresser aux banques partenaires (coordonnées ci-dessous).

**Pour toute demande d'information complémentaire, les trois partenaires bancaires sont à votre disposition :**

**Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne**

[Lilian.couqueberg@bpalc.fr](mailto:Lilian.couqueberg@bpalc.fr) & [Benoit.grandjacquot@bpalc.fr](mailto:Benoit.grandjacquot@bpalc.fr)

**Caisse D'Épargne Grand Est Europe**

Agences bancaires (pour les professionnels)

Centres d'Affaires (pour la partie PME/entreprises)

[christine.schumacher@cegee.caisse-epargne.fr](mailto:christine.schumacher@cegee.caisse-epargne.fr)

**Crédit Agricole**

CR Lorraine - [AGENCES.ENTREPRISES@ca-lorraine.fr](mailto:AGENCES.ENTREPRISES@ca-lorraine.fr)

CR Champagne Bourgogne - [mde@ca-cb.fr](mailto:mde@ca-cb.fr)

CR Nord Est - [ANIM-CO@ca-nord-est.fr](mailto:ANIM-CO@ca-nord-est.fr)

CR Alsace Vosges - [CREDIT.AGRICOLE.ENTREPRISES@ca-alsace-vosges.fr](mailto:CREDIT.AGRICOLE.ENTREPRISES@ca-alsace-vosges.fr)